



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisse

Question écrite n° 59936

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le projet de décret portant modification de l'organisation du régime minier de sécurité sociale. Si celui-ci donne satisfaction en certains points, il lui demande s'il n'envisage pas d'apporter des améliorations au niveau : 1o des pensions de réversion aux veuves ; 2o du fonctionnement des organismes notamment en ce qui concerne le financement ; 3o des prestations maladie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement entend honorer les engagements qui ont été pris quant à la réforme du régime de sécurité sociale dans les mines. Toutefois, il considère que l'amélioration des prestations est indissociable de la modernisation de la gestion du régime minier. Certains aspects de cette gestion ont fait l'objet d'observations de la part des parlementaires élus des bassins miniers, comme des représentants des salariés et des employeurs du secteur minier. Dans l'intérêt même d'une mise en œuvre rapide de cette réforme, le Gouvernement entend tenir le plus grand compte de ces observations. C'est la raison pour laquelle le ministre des affaires sociales et de l'intégration a organisé une série de concertations avec les différents partenaires intéressés afin de rapprocher les points de vue et de progresser dans l'élaboration des transformations nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59936

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3080